

Instruction n° DGOS/R3/2015/222 du 1er juillet 2015 relative à l'appel à projets auprès des ARS pour l'accompagnement de projets pilotes permettant de prendre en charge en chirurgie ambulatoire des patients atteints de cancer

01/07/2015

Ce texte lance, en lien avec l'INCa, un appel à projets visant à mettre en œuvre l'action 3.7 du Plan cancer 2014 - 2019 qui consiste à «soutenir la réorganisation des services pour le développement de la chirurgie ambulatoire avec une phase d'expérimentation et d'aide à la conduite du changement dans des sites pilotes dans un premier temps». Il présente en annexe le cahier des charges de l'appel à candidatures, et le dossier de candidature type pour les établissements de santé.

Consulter ici l'instruction n° DGOS/R3/2015/222 du 1er juillet 2015 relative à l'appel à projets auprès des ARS pour l'accompagnement de projets pilotes permettant de prendre en charge en chirurgie ambulatoire des patients atteints de cancer